



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1551

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Solidarité Internationale - Colloque et forum "Migrations, dialogue des cultures et développement solidaire" - Attribution d'une subvention à l'association COSIM pour l'année 2010

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pilonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1551**

commission principale : développement économique

objet : **Solidarité Internationale - Colloque et forum "Migrations, dialogue des cultures et développement solidaire" - Attribution d'une subvention à l'association COSIM pour l'année 2010**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le colloque et forum "Migrations, dialogue des cultures et développement solidaire" s'inscrit dans une série de rencontres et d'événements culturels organisés par Formidec et le Collectif de Solidarité Internationale issues des Migrations (COSIM) dans le quartier de la Guillotière où de plus en plus d'Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM) sont présentes. Une mise en perspective et un développement du réseau associatif interculturel apparaît aujourd'hui comme nécessaire dans un champ migratoire se définissant de plus en plus dans le cadre ouvert du trans-nationalisme et de la diversité culturelle.

Les organisateurs du colloque et du forum des associations sont :

- le COSIM Rhône-Alpes, Collectif des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations, regroupe depuis 2007 des associations de migrants (OSIM) de la région Rhône-Alpes. Il a pour rôle d'apporter un appui individualisé au montage et au suivi de projets des OSIM, ici et là-bas, afin de renforcer leurs capacités à participer au développement de leurs pays d'origine et de favoriser un "mieux vivre ensemble" ici, en Rhône-Alpes. Le COSIM Rhône-Alpes regroupe aujourd'hui vingt-cinq OSIM membres, actives en Rhône-Alpes et dans quatorze pays d'Afrique sub-saharienne, du Maghreb et d'Asie du sud-est. Ces associations participent, dans les régions d'origine de leurs membres, à des projets de développement solidaire dans différents domaines d'activités : eau & assainissement, agriculture familiale et transformation de produits agricoles, énergie rurale, santé, éducation, culture, etc.,

- FORMIDEC, Forum International pour le Dialogue entre les Civilisations, créé en 2004, est une association doublement implantée, en Rhône-Alpes et dans la Région de Meknès-Tafelalt, au Maroc. Elle regroupe principalement des enseignants, des cadres, des chefs d'entreprise, des universitaires de Lyon, Grenoble, Meknès et Rabat et, au-delà, toutes les personnes intéressées par le dialogue constructif entre les cultures. FORMIDEC agit dans le domaine social et économique (touristique) afin de participer au développement de la Région de Meknès-Tafelalt. Elle œuvre par ailleurs au rapprochement entre les cultures en organisant des cycles de conférences orientées sur le thème de l'interculturalité. FORMIDEC est l'une des vingt-cinq associations membres du COSIM Rhône-Alpes.

Le forum des associations, ainsi que les débats, seront l'occasion de mettre en valeur des projets de développement solidaire mis en place par des OSIM. Ils montreront leur pertinence pour le dialogue interculturel ici et là-bas. Ils mettront également en évidence l'efficacité de l'échange des bonnes pratiques et de la mise en commun de moyens au sein de collectifs tels que les COSIM.

A l'occasion de ce colloque, les OSIM membres du COSIM Rhône-Alpes pourront témoigner des expériences des projets qu'elles mènent pour le développement de leurs pays d'origine et pour l'intégration des migrants dans la région Rhône-Alpes ainsi que de l'intérêt de travailler ensemble pour renforcer leurs actions. C'est une composante des relations franco-africaines qui a fortement évolué depuis les indépendances africaines.

Enfin, des rencontres festives auront lieu au cours des deux journées de l'événement les 12 et 13 juin 2010 dans le quartier de la Guillotière, sous forme d'expositions, de repas "cuisines du monde", musiques, chants et contes au centre social Bonnefoy (Lyon 3°).

Une enquête de satisfaction sera réalisée au cours de l'événement, afin de recueillir les avis des participants et de vérifier que les indicateurs de réussite sont atteints.

La Communauté urbaine de Lyon est sollicitée, pour la première fois, à hauteur de 2 000 € sur un budget prévisionnel de 18 900 €.

Budget 2010

Ressources	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
Etat	2 500	achats (fournitures, formations, etc.)	5 000
Communauté urbaine de Lyon	2 000	services extérieurs (chapiteau, publicités, etc.)	3 400
Région Rhône Alpes	3 000	autres services extérieurs (publicité, déplacements, frais affranchissement, etc.)	2 000
Conseil général du Rhône	2 500	charges de personnel	4 500
vente de produits	2 000	autres charges de gestion courante	1 000
autres produits (cotisations, etc.)	3 900	contributions volontaires en nature	3 000
contributions volontaires en nature	3 000		
Total	18 900	Total	18 900

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € au profit de l'association COSIM Rhône-Alpes, en vue de l'organisation du colloque et forum des organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations les 12 et 13 juin 2010,

b) - la convention à passer avec le COSIM Rhône-Alpes définissant notamment les conditions d'utilisation de ladite subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 657 480 - fonction 04 - opération 1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.